

PONT ROUTIER ISOLÉ DE PARADIS (CANAL DU CENTRE)

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Vitry-en-Charollais
bief 27 du versant Loire-Océan

Dossier IA71002507 réalisé en 2012

Auteur(s) : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie
Lallement



Historique

Ce pont était au moment de sa construction sur le canal latéral à la Loire, juste en aval du bassin de jonction avec le canal du Centre. Il permettait de rejoindre le site d'écluse du Paradis, 27^e écluse du versant Océan du canal du Centre, situé entre les deux canaux. Vers 1853, cette partie du canal latéral a été donnée au canal du Centre et le site d'écluse du Paradis, ainsi que les biefs du canal du Centre en aval ont été supprimés (voir [IA71002518](#)). Le pont n'a plus aujourd'hui qu'un rôle de desserte locale. Le bassin de jonction était utilisé comme port. Un plan (plan-itinéraire dressé sous la direction de M. Collin, Ingénieur en Chef à Nevers) précise en 1941 l'existence d'un port du Paradis sans bassin, avec aménagement des berges du canal sur 120 mètres de long et 2000 m².

Période(s) principale(s) : 1^{er} quart 19^e siècle

Dates : 1838 (daté par travaux historiques)

Description

Pont de desserte locale. Piles en moellon, tablier métal, garde-corps à balustre.

Informations complémentaires

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Hydrographie : canal du Centre ; canal latéral à la Loire

Dénomination : pont

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Le pont vu du dessus.

71, Vitry-en-Charollais, lieudit : bief 27 du versant Loire-Océan

N° de l'illustration : 20137100538NUC4AQ

Date : 2013

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Le pont vu d'amont.

N° de l'illustration : 20137100539NUC4AQ

Date : 2013

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine